

## Communiqué de presse

Montpellier, le 16 avril 2021

## La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne (Hautes-Pyrénées)

La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de la gestion de la régie Cauterets Lys Pont d'Espagne sur les exercices 2013 et suivants. Il s'agit d'un établissement public industriel et commercial, créé, en 1991, pour la gestion des deux domaines skiables (Lys et Pont d'Espagne) de la commune de Cauterets, située dans les Hautes-Pyrénées. Il emploie 33 salariés permanents et jusqu'à 150 salariés temporaires selon les années, pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 8,8 M€.

Dans un marché atomisé, la pérennité financière des stations pyrénéennes est conditionnée à la nécessité d'atteindre une taille critique. Un des enjeux réside dans le rapprochement des stations de ski de Cauterets et de Luz-Ardiden, projet incluant une télécabine de liaison. Une première étape a été franchie, sous le pilotage de l'État et des communes, avec la création d'un syndicat intercommunal des domaines skiables de Cauterets et Luz-Ardiden (SICLA), porteur des deux régies publiques.

Cependant, le syndicat a d'abord été créé pour répondre à l'ultimatum bancaire visant la régie de l'Ardiden, plutôt que pour entériner un projet commun aux deux stations. Son positionnement stratégique reste donc à établir.

Le projet de rapprochement des deux stations n'est pas abouti sur le plan économique, avec des projections de fréquentation et d'impact financier divergentes et une prospective financière à revoir. Il nécessite de lourds équipements, sans garantie de rentabilité.

La position du nouveau maire de Cauterets, privilégiant le développement interne de sa station au rapprochement envisagé, permet d'écarter les risques attenants à ce projet, mais elle néglige la complémentarité des deux stations et leur possible mutualisation, voies qui sont pourtant privilégiées dans les objectifs de soutien de la région.

**Contacts presse : Valérie Renet**